L'Afrique du Sud et l'exemption tarifaire chinoise : une appréciation basée sur l'année 2024

Ce document de travail évalue, à partir des données de Comtrade pour 2024 et des tarifs douaniers chinois, ce qu'aurait réellement changé l'exemption tarifaire chinoise pour l'Afrique du Sud si elle avait été en vigueur cette année-là. Il montre que 92,5 % des exportations sud-africaines vers la Chine bénéficiaient déjà du taux nul de la nation la plus favorisée, si bien que le taux moyen de droits de douane effectivement perçus n'a été que de 0,49 %. Seuls quelques produits (diamants, noix de macadamia et de pécan) auraient réellement pu tirer profit de la mesure. D'une manière générale, ce sont les protocoles phytosanitaires, bien plus que les droits de douane, qui constituent le principal frein aux exportations agricoles sud-africaines vers la Chine.

Thierry Pairault
25 septembre 2026

Chine Corée Japon (UMR 8173)

Depuis le 1er mai 2026, tous les pays africains qu'ils soient classés ou non parmi les pays les moins avancés (PMA), bénéficient d'une exemption tarifaire sur tous les produits qu'ils exportent vers la Chine, à la condition qu'ils reconnaissent Pékin et non Taipei. Cette exemption annoncée par Xi Jinping le 14 février 2026, depuis Addis-Abeba où se tenait le 39e sommet de l'Union africaine, est valable deux ans et devra être renouvelée pour produire ses effets dans la durée.

Jusqu'à présent, nous nous étions posé la question de manière générale, puis nous nous étions interrogés sur l'impact de cette mesure sur différents produits tels que le sésame, le café, le cacao, le cuivre et les cerises. C'est le cas des cerises qui nous a amenés à nous intéresser à la situation de l'Afrique du Sud, pays qui n'est pas classé parmi les PMA. Ses exportations de cerises à destination de la Chine sont anecdotiques et ce n'est pas l'existence d'un tarif douanier élevé qui en empêchait l'exportation. Dès lors, la question devenait « Qu'en est-il pour les autres produits ? ».

Le système harmonisé de l'ONU, tel que l'adopte la Chine, compte 8 972 lignes tarifaires d'importation qui se décomposent ainsi (voir le tableau 1) :

Tableau 1.– Lignes tarifaires et tarif

Nombre de lignes	Type de tarif
7 484	Taux NPF > 0 %
1454	Taux NPF = 0 %
34	Droit spécifique non exprimé en %
8 972	

Taux NPF : taux de la nation la plus favorisée

Compte tenu des limites (dix lignes tarifaires par extraction) que la base de données en ligne de Comtrade impose à ses utilisateurs gratuits, relever ce défi était une gageure. Nous avons donc procédé par étapes. La première a été de repérer les lignes tarifaires codées sur deux chiffres les plus importantes, puis dans ces dernières, répéter l'opération pour les lignes codées sur quatre chiffres, puis éventuellement encore pour celles codées sur six chiffres. Nous avons ainsi isolé les 79 principales lignes tarifaires représentant 95,3 % des importations chinoises d'Afrique du Sud en 2024 (voir le tableau 2).

Tableau 2.– Les 115 lignes tarifaires retenues

Code HS	Libellé des catégories	Importations chinoises millions de dollars	% du total des importations chinoises	Nombre de lignes tarifaires sur 4 ou 6 chiffres retenues
71	Perles fines, pierres gemmes, métaux précieux…	13 453,31	43,97	22
26	Minerais, scories et cendres	12 267,23	40,09	12
72	Fonte, fer et acier	1 901,01	6,21	22
74	Cuivre et ouvrages en cuivre	1 035,92	3,39	12
08	Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	493,89	1,61	11
Total		29 151,36	95,27	79

Une fois cette sélection établie, il a été possible de calculer le montant des droits de douane qui ont été appliqués à ces produits à leur entrée en Chine. En 2024, les exportations sud-africaines vers la Chine ont totalisé 30,599 milliards de dollars. Les 79 lignes tarifaires retenues représentent 29,151 milliards de dollars, soit 95,27 % du total. Le montant acquitté se serait élevé à environ 143 millions de dollars, soit un taux moyen de 0,49 % (voir l'annexe).

La situation est très variable d'un produit à l'autre, mais d'un point de vue commercial, 92,5 % des produits listés dans ces 115 lignes bénéficient du taux nul de la nation la plus favorisée (NPF). Les

autres sont essentiellement desdiamants (5,1 %) taxés à 4 %, des noix de macadamia[1] (0,8 %) taxées à 12 % et des noix de pécan[2] (0,5 %) taxées à 24 % (voir le tableau 3). Ce constat permet de tirer plusieurs conclusions claires. Si l'exemption tarifaire s'était appliquée en 2024 :

- En valeur, 92,5 % des produits n'auraient été pas été concernés par l'allégement promis par cette mesure.
- Un nombre infime de produits taxés, voire lourdement taxés, auraient pu bénéficier de cette mesure, mais son impact aurait été très limité du fait même de la faiblesse des montants importés par la Chine.
- Les produits qui auraient été éventuellement concernés en 2024 sont des produits agricoles de la catégorie HS 08. En ce sens, cette mesure est cohérente avec la déclaration selon quelle Pékin veut favoriser l'importation de produits agricoles africains.

Tableau 3.– Importance des taux

Catégorie	Montant exporté	
	millions de dollars	part
Taux NPF = 0 %	26 963,93	92,5 %
Taux NPF > 0 %	2 187,43	7,5 %
• *1 %*	*55,57*	*0,2 %*
• *1,5 %*	*25,11*	*0,1 %*
• *2 %*	*0,05*	*0,0 %*
• *3 %*	*72,74*	*0,2 %*
• *3,5 %*	*36,64*	*0,1 %*
• *4 %*	*1 483,36*	*5,1 %*
• *4,5 %*	*0,25*	*0,0 %*
• *5 %*	*0,95*	*0,0 %*
• *5,5 %*	*1,81*	*0,0 %*
• *6 %*	*0,28*	*0,0 %*
• *8 %*	*0,04*	*0,0 %*
• *9 %*	*16,20*	*0,1 %*
• *10 %*	*20,46*	*0,1 %*
• *10,5 %*	*0,56*	*0,0 %*
• *11 %*	*75,56*	*0,3 %*
• *12 %*	*226,75*	*0,8 %*
• *13 %*	*13,98*	*0,0 %*
• *24 %*	*157,13*	*0,5 %*

Mais, il n'est pas évident que ce soit l'importance des droits de douane qui *in fine* gêne le plus l'importation de ces produits. L'histoire récente des relations agricoles sino-sud-africaines est marquée par une série de protocoles phytosanitaires visant à organiser les importations chinoises : les agrumes (2004), les pommes (2015), les citrons (2021), les poires (2022), les avocats (2023), les fruits à noyau (2025) et les cerises (2026). Le dernier accord est présenté comme la mise en œuvre de l'accord-cadre de partenariat économique Chine-Afrique du Sud signé en 2026. Un article de la revue *Agri News* paru le 17 février 2026 sous le titre de Why the "Phytosanitary Protocol" is the Real Key to China's 0% Tariff résume très explicitement la situation :

> *Without this ["Health Passport"], your fruit or food isn't just expensive – it's illegal.*
>
> ***The hard truth**: China does not lower its health standards just because it lowered its taxes. If a specific crop does not have a signed Phytosanitary Protocol, it is prohibited from entry – even if the tariff is 0%.*

[1] Pour être tout à fait exact, les noix comptent pour 71,5 % ; le solde de 28,5 % est composé d'agrumes (mandarines, clémentines, pomelos et pamplemousses).

[2] Voir la note du tableau de l'annexe.

Annexe.– Total des droits à acquitter pour l'entrée de 95,3 % des marchandises sud-africaines en Chine en 2024

Code SH	Libellé des catégories	Importations chinoises millions de dollars	% du total des importations chinoises	Taux NPF (%)	Droits millions de dollars
26	**Minerais, scories et cendres**	**12 267,23**	**40,090**	**0,00**	**0,039**
2610	Minerai de chrome	4 724,63	15,440	0,00	0,000
2601	Minerai de fer	4 353,42	14,227	0,00	0,000
2602	Minerai de manganèse	2 294,34	7,498	0,00	0,000
2615	Minerai de niobium, tantale, vanadium ou zirconium	407,08	1,330	0,00	0,000
2608	Minerai de zinc	265,67	0,868	0,00	0,000
2603	Minerai de cuivre	184,89	0,604	0,00	0,000
2614	Minerai de titane	13,29	0,043	0,00	0,000
2616	Minerai de métaux précieux	10,88	0,036	0,00	0,000
2607	Minerai de plomb	10,38	0,034	0,00	0,000
2617	Autres minerais et concentrés (n.d.a.)	2,60	0,008	1,50	0,039
2604	Minerai de nickel	0,04	0,000	0,00	0,000
2605	Minerai de cobalt	0,00	0,000	0,00	0,000
71	**Perles fines, pierres gemmes, métaux précieux et articles**	**13 453,31**	**43,966**	**0,48**	**64,312**
7108	Or brut ou mi-ouvré	9 030,21	29,511	0,00	0,000
711011	Platine, brut ou en poudre	2 106,51	6,884	0,00	0,000
710239	Diamants non industriels, taillés/travaillés	1 450,72	4,741	4,00	58,029
711031	Rhodium, brut ou en poudre	237,44	0,776	0,00	0,000
711021	Palladium, brut ou en poudre	228,74	0,748	0,00	0,000
711041	Iridium, osmium, ruthénium, bruts ou en poudre	224,56	0,734	0,00	0,000
711019	Platine, autres formes (mi-ouvré)	41,21	0,135	3,00	1,236
7103	Pierres gemmes (autres que diamants)	36,64	0,120	3,50	1,282
710491	Pierres synthétiques, travaillées (dont saphir)	32,49	0,106	4,00	1,300
710231	Diamants non industriels, bruts	31,36	0,102	3,00	0,941
7113	Articles de bijouterie en métaux précieux	16,20	0,053	9,00	1,458
7106	Argent brut ou mi-ouvré	14,89	0,049	0,00	0,000
710221	Diamants industriels, bruts	1,37	0,004	0,00	0,000
7101	Perles fines ou de culture	0,56	0,002	10,50	0,059
7105	Poudre de pierres gemmes	0,17	0,001	0,00	0,000
711029	Palladium, autres formes (mi-ouvré)	0,16	0,001	3,00	0,005
710499	Autres pierres synthétiques, travaillées	0,04	0,000	4,00	0,002
7115	Autres ouvrages en métaux précieux	0,02	0,000	5,00	0,001
7117	Bijouterie de fantaisie	0,00	0,000	13,00	0,000
7116	Ouvrages en perles/pierres gemmes	0,00	0,000	10,00	0,000
7114	Articles d'orfèvrerie en métaux précieux	0,00	0,000	10,00	0,000
7118	Monnaies	0,00	0,000	0,00	0,000
72	**Fonte, fer et acier**	**1 901,01**	**6,213**	**0,00**	**0,083**
720241	Ferrochrome (>4% de carbone)	1 896,36	6,197	0,00	0,000
7207	Demi-produits en fer ou acier non allié	2,58	0,008	0,00	0,000
7219	Produits plats en acier inoxydable, ≥600mm	0,74	0,002	5,00	0,037
7204	Déchets et débris de fonte, fer ou acier	0,30	0,001	1,00	0,003
7211	Produits plats, <600mm, non revêtus	0,24	0,001	6,00	0,014
7216	Profilés en fer ou acier non allié	0,22	0,001	4,50	0,010
720292	Ferrovanadium	0,16	0,001	5,00	0,008
7224	Aciers alliés, en lingots ou formes primaires	0,15	0,000	0,00	0,000
7213	Fil machine en couronnes	0,11	0,000	4,00	0,004
7205	Grenailles de fonte, fer ou acier	0,05	0,000	2,00	0,001
7212	Produits plats, <600mm, revêtus	0,03	0,000	6,00	0,002
7209	Produits plats laminés à froid, ≥600mm	0,03	0,000	4,50	0,001
7220	Produits plats en acier inoxydable, <600mm	0,01	0,000	6,00	0,001
7228	Barres et profilés en autres aciers alliés	0,01	0,000	5,00	0,000
7226	Produits plats en autres aciers alliés, <600mm	0,01	0,000	5,00	0,000
7225	Produits plats en autres aciers alliés, ≥600mm	0,01	0,000	5,00	0,000
7208	Produits plats laminés à chaud, ≥600mm	0,01	0,000	4,50	0,000
7214	Barres en fer/acier non allié	0,00	0,000	5,00	0,000
7210	Produits plats revêtus, ≥600mm	0,00	0,000	6,50	0,000
720229	Ferrosilicium	0,00	0,000	2,00	0,000
7217	Fil de fer ou acier non allié	0,00	0,000	8,00	0,000
720249	Ferrochrome (≤4% de carbone)	0,00	0,000	0,00	0,000
74	**Cuivre et ouvrages en cuivre**	**1 035,92**	**3,385**	**0,10**	**0,993**
7402	Cuivre non affiné; anodes de cuivre	576,02	1,882	0,00	0,000
740311	Cathodes de cuivre affiné	200,19	0,654	0,00	0,000
740319	Cuivre affiné, autres formes	179,85	0,588	0,00	0,000
740321	Laiton (alliage cuivre-zinc)	54,62	0,178	1,00	0,546
7404	Déchets et débris de cuivre	22,51	0,074	1,50	0,338
7407	Barres, profilés en cuivre	1,77	0,006	5,50	0,098
740329	Autres alliages de cuivre	0,65	0,002	1,00	0,006
740313	Billettes de cuivre affiné	0,24	0,001	0,00	0,000
7412	Accessoires de tuyauterie en cuivre	0,04	0,000	5,50	0,002

Code SH	Libellé des catégories	Importations chinoises millions de dollars	% du total des importations chinoises	Taux NPF (%)	Droits millions de dollars
7419	Autres ouvrages en cuivre	0,02	0,000	8,00	0,002
7418	Articles de ménage en cuivre	0,01	0,000	8,00	0,001
7415	Clous, vis, boulons en cuivre	0,01	0,000	8,00	0,001
08	**Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons**	**493,89**	**1,614**	**15,61**	**77,097**
080299*	Autres noix n.d.a. (98,7 % étant des noix de pécan)	157,13	0,514	24,00	37,712
080261	Macadamia non décortiquée	140,30	0,458	12,00	16,836
080510	Oranges	67,77	0,221	11,00	7,454
080521	Mandarines, clémentines	39,15	0,128	12,00	4,699
080540	Pomelos et pamplemousses	25,50	0,083	12,00	3,060
080262	Macadamia décortiquées	21,80	0,071	12,00	2,616
080810	Pommes	19,89	0,065	10,00	1,989
080610	Raisins frais	13,98	0,046	13,00	1,818
080830	Poires	5,46	0,018	11,00	0,600
080550	Citrons et limes	2,33	0,008	11,00	0,256
080620	Raisins secs	0,57	0,002	10,00	0,057
TOTAL (5 chapitres)		**29 151,36**	**95,270**	**0,49**	**142,525**

* : Le code 0802299 est subdivisé par le système chinois en deux sous-codes : 08029910 (ginkgo) et 08029990 (autres noix non classées ailleurs). C'est donc dans cette dernière sous-catégorie que sont comptabilisées les importations de noix de pécan, mais aussi de noix de cajou, de noix du Brésil et d'autres noix. Les statistiques de la base de données en ligne du ministère [chinois] du Commerce extérieur indiquent que le volume de cette sous-catégorie est de 32 746 tonnes. Nous savons dans le même temps que, selon les données de la South African Pecan Nut Producers' Association (SAPPA), l'Afrique du Sud a exporté 32 620 tonnes de noix de pécan (98,4 % de sa production) vers la Chine en 2024. En d'autres termes, les importations en valeur de noix de pécan composent à 98,7 % la ligne 080299.

1) n.d.a. : non décrit(e) ailleurs.

2) Certains chiffres d'importations chinoises sont affichés pour une valeur égale à « 0,00 », cela ne signifie pas que ces importations soient nulles, mais que leur montant est inférieur à dix mille dollars.